



Résultat général: **1%** Fournit très peu d'informations au public dans ses documents budgétaires au cours de l'année.

Résumé

Informations contenues dans les documents publics

Le résultat obtenu par l'Algérie au sein de l'Indice sur le budget ouvert indique que le gouvernement ne fournit presque aucune information sur le budget et les activités financières du gouvernement central au public au cours de l'année budgétaire. Pour cette raison, il est très difficile pour les citoyens de tenir le gouvernement responsable pour sa gestion de l'argent public.

L'Indice sur le budget ouvert 2008 évalue la quantité et le type d'informations que les gouvernements mettent à la disposition du public dans les documents budgétaires clés que tout gouvernement devrait rendre publics durant l'année budgétaire. Le projet budgétaire de l'exécutif est un des documents les plus importants. Celui-ci doit contenir les projets de l'exécutif pour l'année à venir ainsi que le coût des activités proposées. Le projet doit normalement être mis à la disposition du public et du pouvoir législatif avant d'être finalisé, au plus tard trois mois avant le début de l'année budgétaire pour permettre une revue et un débat public suffisants.

En Algérie, le projet n'est pas mis à la disposition du public, ce qui signifie que les citoyens n'ont pas une image complète des projets du gouvernement concernant la fiscalisation et les dépenses pour l'année à venir.

En outre, il est difficile de suivre les dépenses, la collection d'impôts et les emprunts durant l'année. L'Algérie ne publie pas de rapports en cours d'année ou de revue de milieu d'année. La publication de ces documents renforcerait la responsabilisation publique, puisqu'ils fournissent des données actualisées sur l'exécution du budget au cours de l'année.

Il est également difficile d'évaluer la performance budgétaire en Algérie une fois l'année budgétaire achevée. Un rapport de fin d'année n'est pas rendu public, ce qui empêche les comparaisons entre ce qui avait été prévu par le budget et ce qui a réellement été dépensé et collecté. Par ailleurs, l'Algérie ne rend pas publics ses rapports d'audit et ne fournit aucune information concernant le suivi des recommandations du rapport d'audit.

L'accès aux informations budgétaires très détaillées nécessaires pour comprendre le progrès du gouvernement concernant la réalisation d'un projet ou d'une activité spécifique est très limité bien que, certaines informations soient accessibles sur le site Internet du ministère des finances. Cependant, l'Algérie n'a pas codifié le droit à l'accès à l'information gouvernementale dans la loi, et le Ministère ne répond généralement pas aux requêtes d'information.

Participation publique et institutions de responsabilisation

Au-delà de l'amélioration de l'accès aux documents budgétaires clés, il existe d'autres moyens grâce auxquels le processus budgétaire de l'Algérie pourrait être plus ouvert.

Les opportunités pour la participation citoyenne dans les débats budgétaires pourraient être augmentées. Par exemple, le pouvoir législatif n'organise pas d'audiences sur le budget auxquelles le public peut participer.

L'indépendance de l'Institution supérieure de contrôle de l'Algérie est sévèrement limitée. Le président de la Cour nationale d'audit peut être démis de ses fonctions par le chef d'Etat sans le consentement final du pouvoir judiciaire ou du pouvoir législatif. En outre, la Cour nationale d'audit n'a aucun mécanisme formel de communication avec le public.



Disponibilité des sept documents budgétaires clés et du Budget des citoyens (par ordre de publication prévue)

Document préalable au budget	<input type="radio"/> Non
Projet de budget de l'exécutif	<input type="radio"/> Non
Budget des citoyens	<input type="radio"/> Non
Budget adopté	<input checked="" type="radio"/> Oui
Rapports en cours d'année	<input type="radio"/> Non
Revue de milieu d'année	<input type="radio"/> Non
Rapport de fin d'année	<input type="radio"/> Non
Rapport d'audit	<input type="radio"/> Non

Indice sur le Budget Ouvert 2008

Algérie



L'Indice sur le budget ouvert évalue la quantité et le types d'informations mises à la disposition du public dans les documents budgétaires d'un pays. Le placement d'un pays dans une catégorie de résultats a été déterminé par la moyenne des réponses aux 91 questions du Questionnaire sur le budget ouvert liées aux informations contenues dans les huit documents budgétaires clés que tous les pays doivent mettre à la disposition du public.

Research to complete the Open Budget Questionnaire was undertaken by:
Mohammed Z. Barka
 Association de Finances Publiques (AFP)
 29, rue Bataille Filaoussène
 Tlemcen 13000 Algérie
 Tél: +213 71 78 68 07
 Email: zbarka@fulbrightweb.org

Le Partenariat Budgétaire International (IBP pour ses sigles en anglais – International Budget Partnership) a été formé au sein du Centre sur le Budget et les Priorités Politiques (Center on Budget and Policy Priorities), une organisation pour la recherche sans but lucratif indépendante basée à Washington, DC, en 1997, pour soutenir les organismes de la société civile autour du monde intéressés à renforcer les processus, les établissements et les résultats budgétaires publics. Pour plus d'information sur l'IBP et l'Initiative du Budget Ouvert 2008, visitez www.openbudgetindex.org.

